



DESHERBANTS POLYVALENTS

DESCRIPTIF PRODUIT

500 g/l (51,9 % m/m) Acide pélargonique (acide nonanoïque) (N° CAS 112-05-0). N°AMM : 2170243 sous le nom Bromory (Détenteur de l'homologation : JADE Jardin Agriculture Développement - Avenue Ariane - CS 60027 - F33693 MERIGNAC).

Support	Liquide
Utilisation	Dés herbant
Cible	Polyvalent
Usages	Grand public
Zones d'utilisation	jardins, arbres et arbustes, cultures ornementales (interculture/zones cultivées)
Référence(s)	HB-PEL-01010: 450 ml HB-PEL-01011: 900 ml

UTILISATION

Dés herbant polyvalent.

METHODE D'APPLICATION / DOSE

1. Identifier la superficie à traiter pour connaître la quantité d'eau et de produit nécessaire, selon l'échelle suivante : 22,5 ml de dés herbant pour 0,5 l d'eau pour 10m² pour les mauvaises herbes.
2. Remplir le pulvérisateur avec la moitié de la quantité d'eau nécessaire pour le traitement de la surface.
3. Ajouter la quantité recommandée de dés herbant, selon les proportions définies précédemment.
4. Agiter énergiquement, puis rajouter la seconde moitié d'eau nécessaire au traitement.
5. Appliquer immédiatement, en agitant régulièrement

Le dés herbant doit être appliqué sur feuillage sec, à l'aide d'un pulvérisateur. Pour une efficacité optimale, privilégier une journée lumineuse pour le traitement.

Le dés herbant agissant par contact, bien faire attention à ce que toute la plante soit bien traitée. Ne pas diriger l'application de la préparation vers les parties vertes des cultures. Éviter toute dérive de pulvérisation (projection) et de ruissellement vers les plantes voisines.

Le produit contient un acide qui peut attaquer certains matériaux riches en calcaires (marbres, dalles...). Pour un résultat optimal, traiter les mauvaises herbes à leurs premiers stades (taille inférieure à 10 cm). Ne pas entreposer le produit dans un lieu où les températures sont susceptibles de descendre en dessous de 8°C. Éviter de traiter en cas de pluies annoncées, de vent supérieur à 15 km/h et de fortes chaleurs. Ce produit ne migre pas vers les racines et n'est pas résiduaire. Il détruit les parties aériennes mais n'empêche pas les repousses et la germination des graines. Renouveler l'application si nécessaire. Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée.

Usages et doses homologués : Dés herbage : 22,5 ml/10 m² pour jardin d'amateur, usages non agricoles (allées PJT, cimetières, voies), jardin d'amateur (allées PJT, cimetières, voies), arbres et arbustes (plantations pleine terre), arbres et arbustes (pépinières pleine terre), cultures ornementales (intercultures), cultures ornementales (zones cultivées). Destruction des mousses : 18 ml/10 m² pour les traitements généraux. 4 applications maximum par an sur les mauvaises herbes et 2 sur les mousses. Respectez un intervalle de 14 jours entre deux applications. Période d'utilisation : de janvier à août.